



Association n° W632004966



6^{ème} Edition - 11 mai 2014

§

REGLEMENT DE LA COURSE

Trails - Course Nature en individuel.

3 distances – 14, 24 et 34 km.

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION	3
Mentions légales // Droits d'auteur & copyright	3
Concept de la course	3
Lieu	3
Parcours	3
Ravitaillements & check points	3
Conseils d'équipements	3
Marquage	4
Horaires du vendredi 09 mai 2014	4
Horaires du samedi 10 mai 2014	4
Horaires du dimanche 11 mai 2014	4
Annulation, report	4
2. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS	4
Participation	4
Modalités et documents obligatoires	4
Attribution des Dossards	5
Tarifs des engagements	5
Remboursements des engagements	5
Inscriptions	5
Renseignements	5
3. OBLIGATION DES PARTIES	6
Obligation des organisateurs	6
Obligation des coureurs	6
Rappels des causes de pénalité ou de disqualification	6
Réclamations	7
4. AUTORISATIONS	7
Déclaration CDCHS	7
Autorisations administratives	7
Priorité de passage	7
5. PLAN DE SECURITE	7
Ouverture et fermeture de course, débalisage	7
Signaleurs et commissaires de course	7
Liste des signaleurs	8
Liaisons radio et téléphoniques	8
Réunions préparatoires	8
6. ASSISTANCE MEDICALE	8
Conventions	8
Composition de l'assistance médicale	8
Documents et matériels fournis	8
7. ASSURANCE	8
Assurance des organisateurs	8
Assurance des coureurs	9
8. CLASSEMENTS, RESULTATS ET RECOMPENSES	9
Classements	9
Résultats	9
Récompenses	9
9. DIVERS	9
Reportages photographiques et vidéo	9
Les droits à l'image	9
Les droits photo	9
CNIL	9
10. CHALLENGE DE TRAILS	9

1. ORGANISATION

L'Association « Terre de Trails » organise une fois par an, à la mi-mai, une course pédestre avec classement sur le temps et nommée « TERRE DE TRAILS - RANDOL 2014 ».

Mentions légales // Droits d'auteur & copyright

// TERRE DE TRAILS //

Association n° W632004966 déclarée le 29/09/2011 à la préfecture du Puy-de-Dôme.

« ... Une fois connus ou déclarés, le nom et le sigle d'une association sont protégés contre la création ultérieure de dénominations semblables prêtant à confusion. A partir du moment où une association est déclarée au JO - journal officiel de la République, son nom en est immédiatement protégé ... ».

→ Consulter le site officiel de l'administration française : <http://vosdroits.service-public.fr/associations/F31493.xhtml>

// « TERRE DE TRAILS » //

Marque déposée auprès de l'INPI - Institut National de la Propriété Industrielle.

Numéro : 4027273

Date de dépôt / enregistrement : 2013-08-19

Lieu de dépôt : 92 INPI - dépôt électronique

Publication : 2013-09-13 - BOPI 2013-37

→ Consulter la fiche sur le site de l'INPI :

http://bases-marques.inpi.fr/Typo3_INPI_Marques/marques_fiche_resultats.html?index=1&refId=4027273_201337_fmark&y=0

Concept de la course

Trois épreuves composent cette manifestation sportive : les deux Trails et la Course Nature essentiellement en chemins et/ou pistes à 96%.

Population concernée : Coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, âge minimum 18 ans.

3 distances au choix lors de l'inscription : 14 Km (500m. D+), 24 km (1000m D+) ou 34 Km. (1500m. D+)

Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et au scratch.

La fin de la course sera marquée par la remise des récompenses suivie de l'apéritif et d'un repas.

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la Commission Départementale des Courses Hors Stade – CDCHS 63.

Elle s'effectue obligatoirement en individuel.

La course est soumise au règlement des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Lieu

L'organisation sera mise en place au Collège Saint Joseph – 14 rue Principale à Saint Saturnin (63).

Cet établissement scolaire privé sera le support logistique unique de la course « TERRE DE TRAILS - RANDOL 2014 » et à ce titre, une convention est signée entre les deux parties afin de fixer les règles de fonctionnement.

Parcours

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de Saint Saturnin,ournols, Olloix et sur les terres du monastère de Randol. Le départ des courses de 24 et 34 Km sera donné à 8h30, tandis que le départ de la course de 14 Km le sera à 9h00.

Ravitaillements & check points

Des postes de ravitaillement, adaptés à ce genre d'épreuve, sont prévus :

Trail 34 Km	Trail 24 Km	Course Nature 14 km
Km 7 – Km 18 – Km 29 – arrivée	Km 7 – Km 19 – arrivée	Km 7 – arrivée

Des **points d'eau supplémentaires** seront mis en place en fonction de la météo du jour, fortes chaleurs, etc. et seront situés :

Trail 34 Km	Trail 24 Km	Course Nature 14 km
Km 10 – Km 16	Km 10 – Km 16	Km 10

2 check points seront assurés au **Km 10,600** et au **Km 26**.

1 barrière horaire sera établie au **km24 / 3h45 mn de course** afin de stopper tout coureur qui ne serait pas dans les temps impartis fixés dans le présent règlement et pour éviter tous problèmes liés à la longue distance.

RAPPEL : il s'agit d'une course à pied avec classement sur le temps et non d'une marche.

En outre les deux coureurs serre-files seront chargés de veiller à ce que les derniers coureurs ne préjugent pas de leurs limites physiques et pourront, après en avoir averti le directeur de course et avec son aval, arrêter tout coureur présentant des signes certains de fatigue ou ne pouvant plus continuer la course. Le rapatriement de ces coureurs sera alors mis en place et effectué par des bénévoles de l'organisation ou des services de secours.

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard **est interdit**.

Les bâtons sont autorisés, toutefois les compétiteurs qui les utilisent veilleront à ne pas gêner les autres concurrents dans les parties étroites et/ou techniques des parcours.

Conseils d'équipements

Bien que la course soit organisée à une période où la météo est en théorie clémente (mai) et une altitude moyenne (500 à 800m), l'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires suivantes et leur conseille donc vivement de s'équiper sérieusement avec :

- Un réservoir type CamelBak rempli d'eau ou a minima d'une gourde remplie d'eau,
- Un ravitaillement personnel tel que des barres ou gels énergétiques, fruits secs, etc.
- D'une paire de chaussures de type «Trail» qui sont vivement recommandées sur les parcours décrits qui sont relativement techniques.
- D'un couvre-chef : casquette, bandana ou autres,
- En cas d'intempéries, de vêtements chauds à manches longues, coupe-vent, en fonction des conditions météo du jour.
- Matériels complémentaires : sifflet et couverture de survie.

Marquage

Conformément à notre charte de l'organisateur, respectueux de l'environnement et des zones traversées, le marquage des circuits se fera au moyen de :

- Flèches en plâtre au sol,
- Flèches cartonnées orange et/ou jaune fluo agrafées sur des supports en bois,
- Rubalise de couleur blanche/rouge

La séparation des parcours se fera à 3 endroits et seront gérées par des commissaires de piste qui veilleront à la signalétique et à l'aiguillage des coureurs. Ces séparations de parcours seront indiquées au préalable par une signalétique :

- au Km10 - traversée de route avant la statue de Saint Benoit dans le sens Randol-St Saturnin, au monastère de Randol,
- au km 16 – point de vue de Riberolles côté Olloix
- au km 26 – sur la piste étroite avant le village de Randol

NB: Il n'y aura pas d'emploi de peinture de marquage (pot ou aérosol) et ceci pour respecter au mieux l'environnement.

Sur chaque parcours, deux VTTistes ou 2 coureurs auront à charge le débalisage complet des circuits dès la fermeture de course et après les serre-files.

Horaires du vendredi 09 mai 2014

Marquage course	7h00 – 17h
Déchargement et réception matériel pc course	7h30 – 12h

Horaires du samedi 10 mai 2014

Marquage course	7h30 – 12h
Mise en place salle des inscriptions	8h30 – 10h
Repas organisation	12h – 13h30
Inscriptions et remise des dossards	10h – 12h puis 13h30 – 18 h
Mise en place pc course, podium, réseau radio, barnums, etc.	13h30 – 17h

Horaires du dimanche 11 mai 2014

Mise en place organisation	6h00
Accueil des participants	7h
Remise des derniers dossards exceptionnels)	7h – 8h30 (pas d'engagements de coureurs sur place sauf cas exceptionnels)
Mise en place de la sécurité	8h10
Départ des 2 courses Trails	8h30
Départ de la course nature	9h
Remise des récompenses, résultats et vin d'honneur	13h ~ 13 h 30

Annulation, report

→ L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve. Celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies dans le dossier individuel des coureurs avant le départ. Les modifications seront annoncées également sur le site Internet de l'association et les plus importantes seront diffusées par voie de presse si cela s'avère nécessaire.

→ L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, etc.) et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation ou à ses représentants.

→ L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve pour toutes raisons pouvant compromettre la sécurité des coureurs, des bénévoles ou des tiers ou bien encore pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril l'existence même de l'association.

2. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Participation

Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs, femmes et hommes, licenciés ou non.

Compte tenu de la difficulté de l'épreuve, la limite d'âge est toutefois fixée impérativement à 18 ans minimum.

Modalités et documents obligatoires

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,

- ou d'une **licence délivrée par la FFCO, la FPPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire,
- ou d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Attribution des Dossards

Les échanges ou cession de dossards entre coureurs sont formellement interdits. En effet, chaque attribution de dossards est faite individuellement en fonction des éléments précédemment demandés.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'échange ou de cession de dossards et se réserve le droit de déposer plainte contre les auteurs de ces fraudes considérées comme irresponsables et contraires au présent règlement et aux règles fédérales.

Tarifs des engagements

Course Nature **14 km → 10 Euros** / Trail **24 km → 14 Euros** / Trail **34 Km → 17 Euros** par coureur.

Le coût d'engagement comprend l'inscription à la course et le cadeau souvenir.

Limitation du nombre maximum de coureurs à 750 (nombre de dossards sur les trois courses).

Participation au repas → **9 Euros** pour chaque coureur et **9 Euros** pour les accompagnateurs. A noter que le montant du repas est à « prix coutant »

Limitation des repas à 350 participants (coureurs, accompagnateurs et organisation)

Remboursements des engagements

Seuls les coureurs inscrits, qui ont payé leur engagement et ne pouvant participer à l'épreuve pour raison médicale uniquement pourront prétendre à un remboursement de leur engagement. Ceux-ci devront fournir un **certificat médical original** attestant de leur incapacité provisoire à courir. Bien entendu, la date du certificat médical devra être antérieure à celle du jour de la course. Néanmoins, si cet engagement comprend un ou plusieurs repas, ces derniers ne pourront pas être remboursés. En effet les repas sont réservés à l'avance et payés par l'association organisatrice de la course.

Inscriptions

Les inscriptions se feront de la façon suivante :

- **par Internet** → jusqu'au vendredi 09 mai et seront réputées complètes lorsque l'organisation aura reçu, aux dates indiquées, les éléments suivants :
 - ✓ paiement par CB (site internet) pour l'engagement ou l'engagement et le ou les repas
 - ✓ Copie de licence sportive ou certificat médical -- attention pour ce dernier, voir modalités du chapitre n° 2 du présent règlement
- **Sur place** la veille de la course, samedi 10 mai 2014 de 10h – 12h puis 13h30 – 18 h au collège Saint Joseph de Saint Saturnin (63), et seront réputées complètes lorsque l'organisation aura reçu :
 - ✓ Paiement en espèces ou par chèque pour l'engagement
 - ✓ Copie de licence sportive ou certificat médical -- attention pour ce dernier, voir modalités du chapitre n° 2 du présent règlement

Dans ces 2 cas le dossier devra être complet. **PAS D'INSCRIPTIONS PAR TELEPHONE, NI LE JOUR DE LA COURSE**

La clôture des inscriptions à la course est fixée au samedi 10 mai 2014 – 18h.

Le retrait des dossards sera possible :

→ **le samedi 10 mai 2014** de 10h – 12h puis de 13h30 – 18 h → et **le dimanche 11 mai 2014** de 7h à 8h30 maxi.

La clôture des inscriptions au repas est fixée au mercredi 30 avril 2014.

→ **IL N'Y AURA PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE LE dimanche 11 mai 2014 JOUR DE LA COURSE**

Renseignements

Des renseignements concernant les deux parcours Trail et la Course Nature, ainsi que d'une manière générale sur l'organisation pourront être obtenus par téléphone auprès de :

Christian VAUZELLE – 06 72 29 97 49 ou Sandra VAUZELLE – 06 89 65 11 58

3. OBLIGATION DES PARTIES

Obligation des organisateurs

Après la vérification des certificats médicaux ou des licences sportives et du paiement de l'inscription, l'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

- A mettre en place pour l'organisation de la course, tous les moyens nécessaires pour respecter le règlement FFA des Courses Hors Stade en vigueur et le présent règlement.
- A vérifier et valider l'engagement sur des listings et par informatique,
- A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser,
- A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels,

Elle s'engage également à fournir :

- Un dossard par coureur. Ce dernier devra être porté visiblement sur la poitrine ou sur une cuisse, et sans être plié.
- Le présent règlement complet sur demande. Il sera également disponible sur internet au moment de l'inscription et sur le site de l'organisation
- Le texte intégral de la loi 99-223 du 23/3/1999 relatif à la lutte contre le dopage,
- La mise en place d'une structure logistique et d'accueil comprenant, vestiaires, douches, salle de repas, zone de ravitaillement, au collège Saint Joseph à Saint Saturnin (63).
- Les classements, remises des récompenses, etc.
- Les services de secours

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs et le propriétaire des locaux loués déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans les locaux utilisés.

Obligation des coureurs

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur le site Internet de l'association.

Les coureurs s'engagent également à :

Documents obligatoires / paiement

Attention, si le coureur qui s'engage ne fournit pas les éléments cités précédemment (licence ou certificat médical + paiement), l'organisation sera dans l'obligation de ne pas fournir le dossard et donc d'interdire le départ.

Respect de l'environnement

- Respecter les lieux loués par l'association Terre de Trails auprès du collège Saint Joseph,
- Ne pas faire pénétrer de personnes étrangères à la course dans l'enceinte du Collège Saint Joseph.
- Prendre conscience que Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et en particulier la zone Natura 2000 traversée, est basée sur un équilibre écologique fragile,
- En conséquence, respecter l'environnement traversé,
- Ne pas jeter de bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés, etc. sur le sol.
- Ne pas crier intempestivement.

Une disqualification sera appliquée en cas de constat par l'organisation.

Changement de parcours

- Pour des raisons d'organisation et de volonté de l'association, les changements de parcours ne sont pas possibles sur le « Terre de Trails », ainsi les coureurs inscrits sur un circuit ne pourront pas en changer pendant la course.
- Deux check points et une barrière horaire seront mis en place sur les parcours pour le pointage des coureurs.
- Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course seront disqualifiés sans pouvoir prétendre à leur classement ni à un quelconque dédommagement.

Port du dossard

- Ne pas céder ou échanger de dossard
- Chaque coureur s'engage également à franchir la ligne d'arrivée en portant le dossard attribué lors de son inscription d'une façon visible et lisible par les deux équipes de chronométrage et scripts. Les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée sans dossard seront disqualifiés.
- EN CAS D'ABANDON, RENDRE SON DOSSARD AFIN D'EVITER DES RECHERCHES INUTILES.

Check-points et ligne de départ / arrivée

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course. Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.

Rappels des causes de pénalité ou de disqualification

La liste non exhaustive des causes de disqualification ou de pénalité est la suivante :

- Absence ou falsification de dossard → disqualification
- Echange ou cession de dossard → disqualification
- Non pointage aux postes de contrôle (check points) → disqualification
- Non-assistance à concurrent en difficulté → disqualification
- Ravitaillement en dehors des zones prévues → pénalité de 30 mn
- Pollution ou dégradation volontaire des sites traversés → disqualification

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course ou d'appliquer les pénalités pour tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course trail, dans un esprit de sécurité et d'équité.

Réclamations

Tout coureur désirant porter réclamation pourra le faire oralement au directeur de course à l'arrivée et devra impérativement confirmer sa réclamation par écrit dans les 3 jours ouvrés suivant la date de la course auprès des responsables de l'association organisatrice pour qu'elle soit prise en compte et étudiée par le bureau de l'association. Sans confirmation écrite, les réclamations seront considérées comme nulles et non avenues.

4. AUTORISATIONS

Déclaration CDCHS

Conformément au règlement des courses hors stade, une délégation de notre association a participé à l'assemblée générale de la Commission Départementale des Courses Hors Stade le mercredi 02 octobre 2013.

Après délibération entre le bureau de la commission et les organisateurs présents, la date du dimanche 11 mai 2014 a été validée pour l'organisation de la 6^{ème} édition « TERRE DE TRAILS - RANDOL 2014 ».

Autorisations administratives

Les demandes d'autorisations et de traversées de territoire aux communes et aux propriétaires concernés sont établies dans le courant du dernier trimestre 2013 ainsi que les arrêtés municipaux nécessaires.

En ce qui concerne le dossier de demande d'autorisation préfectorale, il sera remis à la présidente de CDCHS pour validation préalable, avec tous les documents exigés (cartes, règlement, plan de sécurité, assurance, conventions, etc.). Le délai habituel de dépôt des demandes d'autorisation est de 6 semaines. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes et de pouvoir réagir rapidement, nous porterons ce délai à 3 mois soit 12 semaines.

Priorité de passage

Lors des demandes d'autorisation de traversée de territoire aux communes concernées ainsi qu'à l'Abbaye de Randol, la priorité de passage a été formulée ainsi qu'un arrêté municipal la formalisant.

Lors de la demande d'autorisation en préfecture, la priorité de passage a également été formulée.

La priorité de passage de la course sera signalée aux usagers de la route et aux coureurs par les signaleurs de l'organisation et agréés par l'autorité préfectorale, encadrant l'épreuve et avec tout le matériel nécessaire (gilets fluo, piquets K10, sifflets, gyrophare, triangles de signalisation, etc.)

Dans l'hypothèse où la demande de priorité est rejetée :

Le parcours restant ouvert à la circulation routière, les coureurs participants devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des commissaires de route et éventuellement des gendarmes placés aux carrefours.

5. PLAN DE SECURITE

Ouverture et fermeture de course, débalisage

→ L'ouverture de course sera assurée par deux coureurs dont la mission sera de vérifier et le cas échéant de refaire le balisage des parcours, de s'assurer du dégagement des chemins et pistes et d'ouvrir les barrières sur le territoire du monastère de Randol. Un quad de l'organisation assurera l'ouverture de course entre le départ et le Km 3 uniquement.

→ La fermeture de course sera assurée par 2 coureurs serre-files sur chacun des parcours : 14, 24 et 34 km. La mission de ces serre-files sera de fermer la course et de signaler au pc course et/ou équipes de secouristes et de médecins tout coureur blessé ou épuisé ou tout autre problème lié à la manifestation sportive, également de veiller à ce qu'aucun coureur ne soit laissé sur le parcours.

→ Le débalisage des parcours sera assuré par 2 coureurs à pied ou 2 VTTistes dès la fin de la course et pour chaque parcours.

→ Tous les personnels sur le terrain seront équipés des gilets de visualisation jaune fluo « organisation » et des matériels de signalisation, des matériels de sécurité nécessaires ainsi que des moyens radios mis à leur disposition par l'organisation.

Signaleurs et commissaires de course

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront précédés d'une signalisation d'approche conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Le nombre de signaleurs et leurs emplacements ont été présentés à la gendarmerie de St Amant Tallende lors des précédentes manifestations.

Tous les signaleurs seront équipés des matériels suivants :

- Gilets de visualisation rétro réfléchissant de classe II
- Panneaux de signalisation type piquet K10
- Téléphones portables et radios portables en réseau de coordination

Les signaleurs seront identifiés en trois groupes :

- 1 groupe avec véhicules placés aux carrefours routiers et dotés de triangles de signalisation et de gyrophares aux normes en vigueur.
- 1 groupe à pied placé aux carrefours des chemins.
- 1 groupe de commissaires, placés aux endroits inaccessibles aux véhicules et qui pourront assurer une meilleure sécurité des coureurs sur les pistes et chemins.

Les signaleurs seront déployés au minimum 45mn avant le départ et sous le contrôle du responsable de la sécurité.

Liste des signaleurs

Une liste complète des signaleurs est jointe en annexe n° 3 à ce règlement.

Compte tenu des renseignements que cette liste comporte, elle est classée « confidentielle » par l'organisation.

Cette liste ne devra pas être diffusée et/ou utilisée à d'autres fins que celle prévue pour la demande d'autorisation en préfecture, concernant le « TERRE DE TRAILS - RANDOL 2014 » et nécessaire au bon déroulement de la course.

Liaisons radio et téléphoniques

Les signaleurs et tous les personnels sur le terrain seront en liaison directe avec le PC course où sera installé un coordinateur du réseau radio (camion ou fourgon), le directeur de course, les médecins et avec l'assistance médicale au moyen d'un réseau radios portables de sécurité et complétés par des téléphones portables.

NB: la réception des ondes téléphoniques et radios a été testée, sur toutes les zones des deux circuits ceci afin d'éviter tout « point noir ». Ceci est le fruit de l'expérience des années précédentes.

Réunions préparatoires

Outre les réunions habituelles de préparation de la course qui ont lieu mensuellement, 2 réunions importantes sont programmées pour la finalisation de l'organisation et la mise au point des modes opératoires. Tous les personnels participant à l'organisation seront tenus informés :

- J-14 jours, soit semaine 17 de 2014 pour l'organisation statique : coordination course, informatique, équipes chronométrage, ravitaillements, etc.
- J-7 jours, soit semaine 18 de l'année 2014, pour les signaleurs et commissaires de pistes et le service de sécurité.

6. ASSISTANCE MEDICALE

Conventions

Une convention a été signée avec l'association UMPS63 – Unité Mobile de Premiers Secours – 8 rue Le Corbusier – 63800 COURNON D'AUVERGNE dont copie jointe en annexe n° 1 à ce règlement.

Les représentants de l'association UMPS63, déjà intervenants sur notre course ont repéré les parcours lors des précédentes éditions du Trail et ont ainsi pu appréhender toutes les zones sensibles ou difficiles d'accès, ceci afin d'optimiser la composition des équipes d'intervention et la coordination des secours qui pourraient être nécessaires.

Une deuxième convention est établie avec deux médecins.

Composition de l'assistance médicale

L'équipe sera composée de la façon suivante :

Terrain :

- 6 secouristes répartis en 2 équipes mobiles de 3 et deux ambulances d'intervention
- 1 équipe de 1 médecin sur le terrain avec un chauffeur expérimenté et véhicule 4x4 auquel sera affecté un pilote quad permettant au médecin et/ou secouristes d'accéder rapidement aux parties techniques ou encaissées des parcours des deux courses en cas de nécessité de secours uniquement et dans un but de sauvetage des éventuels blessés.

PC Course :

- 1 équipe de 3 secouristes (départ et arrivée)
- 1 médecin.

Les équipes de secours sont habilitées à joindre les services des sapeurs pompiers en cas d'évacuation de blessés ou d'intervention plus importante, en hélicoptère par exemple.

Afin de compléter ce dispositif, il est prévu que les personnels affectés au rôle de commissaires de piste, soient titulaires, en majorité, d'un brevet de secouriste et positionnés dans les parties difficiles d'accès des 2 parcours, notamment ceux des trails.

Documents et matériels fournis

Chaque membre de l'organisation, chaque équipe de secouristes ainsi que les médecins et leurs équipages, chaque équipe de signaleurs ou de contrôleurs, sera en possession du matériel suivant et d'un dossier « sécurité » composé des pièces suivantes :

- 1 fiche de sécurité comportant tous les numéros de téléphones portables et/ou radio téléphones,
- 1 radio du réseau de coordination et avec radio de secours pour les points importants.
- 1 téléphone gsm portable personnel
- 1 fiche de rappel des règles élémentaires de sécurité et des consignes particulières
- 1 jeu de cartes au 1/25 000^{ème}, format A3 avec tous les emplacements des signaleurs et équipes de contrôleurs,
- 1 carte format A1 avec les emplacements de tous les acteurs de la sécurité course (dans les véhicules des secouristes et médecins et pc course uniquement),
- 1 copie de l'arrêté préfectoral et des arrêtés municipaux le complétant,
- 2 listes complètes détaillées des 3 parcours, point par point avec indications kilométriques, horaires de passage du premier et du dernier coureur avec listes des routes, rues et chemins empruntés.
- 1 Plan des villages traversés : St Saturnin et Olloix (Cournols étant évité)
- 1 plan au 1/100 000^{ème} représentant les routes d'accès et les parcours de la course

7. ASSURANCE

Assurance des organisateurs

Conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade, l'Association a souscrit, pour l'année en cours, une assurance « responsabilité civile, protection juridique, défense recours, etc. » spécifique à son organisation auprès de :

..... dont le siège de l'agence locale est situé au :

.....

Le contrat souscrit est identifié sous le n° est renouvelé chaque année à fin décembre. Une copie de l'attestation est fournie en annexe n° 2 à ce règlement.

Ce contrat couvre les risques liés à l'organisation du « TERRE DE TRAILS - RANDOL 2014 », c'est à dire :

Les dirigeants de l'association, tous les personnels travaillant bénévolement pour le compte de l'association TERRE DE TRAILS organisatrice de l'épreuve, dans le cadre de leurs missions lors des réunions préparatoires et le jour de la course,

Les risques locatifs temporaires tout au long de l'année : salles de réunion et/ou salles de sport empruntées lors de la course et de sa préparation, etc. y compris ceux du collège Saint Joseph lors de la manifestation.

Assurance des coureurs

IMPORTANT: Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.
→ Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

8. CLASSEMENTS, RESULTATS ET RECOMPENSES

Classements

Les classements se feront au scratch et par catégories FFA pour chaque course.

Résultats

Pour chaque course, Trails et Course Nature, les résultats « scratch » et « catégories » seront faits en temps réel et imprimés sur place, puis diffusés aux participants et aux médias présents, presse écrite, etc.

La CDCHS 63 sera destinataire d'un jeu complet des résultats comme le prévoit les règles fédérales en vigueur.

L'organisation s'engage à les mettre en ligne sur le site Internet de l'association : <http://www.terredetrails.fr> et au plus tard le soir même de la course, après 18h.

Récompenses

- Tee-shirts « techniques » de qualité avec logo de la course à tous les coureurs engagés et membres de l'organisation,
 - Coupes et lots aux 3 premières femmes scratch pour chaque course,
 - Coupes et lots aux 3 premiers hommes scratch pour chaque course,
 - Coupes et lots au 1^{er} homme et à la 1^{ère} féminine de chaque catégorie, hors classement scratch et pour chaque course,
- Un repas chaud avec participation financière est prévu après la remise des récompenses. Les modalités pour participer à ce repas sont définies au chapitre 2 « Inscriptions et Engagements ».

9. DIVERS

Reportages photographiques et vidéo

Ils seront assurés par des bénévoles de l'association. Les diaporamas seront mis à disposition sur le site Internet de l'association « Terre de Trails », quant au reportage vidéo il sera mis au format DVD et vendu au prix coûtant aux participants désireux de l'acquérir (le prix comprenant la réalisation de la maquette, la pochette « slim », le DVD-R, et l'envoi par les services de la Poste).

Les droits à l'image

Par sa participation à l'une des trois courses « Terre de Trails », chaque concurrent autorise expressément l'ATT à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

Les droits photo

Toutes les photos et vidéos prises à titre personnel pendant les trois épreuves, ainsi que par leurs accompagnateurs ne peuvent faire l'objet d'aucune publication et/ou exploitation à des fins commerciales - publication sur toutes formes de support - (presse, magazine, site internet...)

L'organisation de « Terre de Trails », propriétaire de tous les droits photos et vidéos doit donner son accord express avant toutes formes d'exploitation.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

10. CHALLENGE DE TRAILS

Pas de challenge prévu en 2014.